

Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres en fonction : 19
Nombre de membres présents : 14

Convocation faite le 22 mars 2016

Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Etaient présents : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,
M. Patrick LUTTER, Adjoints

Mesdames et Messieurs Marie-Jeanne PREVOT, Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH,
Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Régine FERRY, Pierre BUHL, Patrick
APPIANI, René HERRY, Michèle IBANEZ

Absents excusés : Mme Céline WILHELM
Mme Thérèse OXOMBRE
Mme Elisabeth DECKERT
M. Philippe DOUVIER
Mme Delphine GERARD

1/. TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 22 février 2016 et 14 mars 2016 concernant les travaux d'accessibilité de la Mairie.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au diagnostic d'accessibilité réalisé à la Mairie, il s'avère que la Mairie ne dispose pas de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire précise que le sanitaire serait réalisé à l'étage de la Mairie.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la réalisation de l'ensemble du projet de travaux de la Mairie.

ADOpte son plan de financement

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local.

2/. TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget, il avait été décidé d'agrandir l'atelier municipal en rajoutant trois travées ouvertes pour permettre le stockage de l'ensemble du matériel appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de cet agrandissement.

ADOpte son plan de financement

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

3/. TRAVAUX ACCESSIBILITE RAMPE EXTERIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au diagnostic d'accessibilité réalisé à la Mairie, il s'avère que la rampe d'accès à la Mairie n'est pas conforme aux normes en vigueur. Il faudrait envisager la modification de cette dernière.

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de cette rampe.

ADOpte son plan de financement

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire.